



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 19 juin 2024



REF : 2024 / 067

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 15

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 12 juin 2024.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. BOZETTI - Mme FION - M. NIVELAIS - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. OLLIVIER
Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION
M. ROZE avait donné pouvoir à M. FLEURIGEON
Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme CHOMPRET
M. VIALANEIX avait donné pouvoir à M. LAMBERT
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme HERAULT
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : Mme MARQUELET

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A 4 ASSOCIATIONS - ANNÉE 2024

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, informe que 4 associations ont fait des demandes de subventions complémentaires pour des projets spécifiques pour l'année 2024 comme définies ci-après.

L'association des anciens footballeurs de Joinville et du Vallage pour le financement d'un jeu de maillots sportifs à hauteur de 400 euros, l'association Aïkido club de Saint-Dizier section Joinville pour l'achat de matériels d'aïkido (bokken et saya pour enfants) à hauteur de 400 euros, l'association tennis de table pour l'achat de 2 tables à hauteur de 2 000 euros (ce montant était prévu et voté dans le budget d'investissement mais pour des raisons pratiques et comptables, une subvention est préférable par rapport à l'achat direct par la commune) et l'association Vall'Art, 500 euros pour la participation à l'organisation des festivités des 800 ans de Jean de Joinville.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

🗳️ **D'approuver** un complément de subvention en 2024 pour :

- L'association des anciens footballeurs de Joinville et du Vallage pour un montant de 400 euros,
- L'association Aïkido club de Saint-Dizier section Joinville pour un montant de 400 euros,
- L'association Tennis de table Joinville pour un montant de 2 000 euros,
- L'association Vall'Art pour un montant de 500 euros.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

